

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION PARRAINAGE DE MÉDECINS MED&CO RECRUTEMENT

DU 8 Septembre 2025 AU 31 Octobre 2026

Article 1 - Société organisatrice – Objet de l'opération

Société MED&CO RECRUTEMENT Société à responsabilité limitée au capital de 7000 euros

Immatriculée au RCS de Tours sous le n° 913 073 169 dont le siège social est situé au 1 rue des coquelicots, 37510 Savonnières.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la société MED&CO RECRUTEMENT propose à ses candidats (remplissant les conditions d'éligibilité visées à l'article 3 des présentes conditions générales) d'inviter des candidat(e)s à postuler auprès du cabinet MED&CO RECRUTEMENT.

Le parrainage s'effectue directement sur le site internet de MED&CO RECRUTEMENT depuis la rubrique "parrainage".

La participation à la présente opération est gratuite et sur la base du volontariat.

Article 2 - Durée de l'opération

La présente opération de parrainage, organisée par MED&CO RECRUTEMENT se déroule du 8 Septembre 2025 au 31 Octobre 2026.

Article 3 - Conditions d'éligibilité à l'opération

3.1 Condition d'éligibilité pour le parrain/la marraine

**Cette opération est uniquement destinée aux médecins sur l'ensemble des spécialités médicales.**

Le parrain/la marraine doit être connu par le cabinet MED&CO RECRUTEMENT pour avoir été accompagné précédemment.

Un(e) même parrain/marraine peut parrainer un nombre illimité de filleul(e)s pendant la durée de l'opération

Un(e) même filleul(e) ne peut pas être présenté par plusieurs parrains pendant la durée de l'opération, c'est le parrain qui l'aura présenté en premier qui sera retenu.

3.2 Conditions d'éligibilité pour le/la filleul(e)

Sont éligibles uniquement les filleul(e)s inscrit auprès du conseil de l'ordre des médecins français remplissant l'ensemble des conditions pour pouvoir exercer la médecine en France.

Un(e) même filleul(e) ne peut bénéficier de l'opération de parrainage qu'une fois à partir du moment où un parrainage a été validé.

Si le/la filleul(e) n'a pas été recruté par l'un des clients de MED&CO RECRUTEMENT dans un délai de 8 mois suivant la date de présentation de son parrain/sa marraine, le parrainage est considéré comme expiré.

Ne seront pas considérés comme filleul(e)s les candidats souhaitant effectuer des missions de remplacement. **Cette opération est uniquement valable pour des filleul(es) cherchant un poste en CDI ou installation libérale.**

#### Article 4 – Procédure de validation du parrainage

Le parrainage sera validé si les 3 conditions suivantes sont remplies :

1. Le/la filleul(e) a renseigné le nom + prénom + téléphone de son parrain lors de son inscription sur le site internet.
2. Les conditions d'éligibilité stipulées à l'article 3 sont remplies, aussi bien pour le parrain/la marraine que pour le/la filleul(e).
3. Le/la filleul(e) est recruté par un client du cabinet MED&CO RECRUTEMENT dans les 8 mois suivant l'inscription de son parrain/sa marraine.

#### Article 5 – Attribution du chèque cadeau

##### 5.1 Chèque cadeau versé au parrain/à la marraine

La validation du parrainage donne droit à l'octroi d'un chèque cadeau d'une valeur de 350€ au parrain/marraine par voie postale le mois suivant l'embauche de son filleul selon les conditions stipulées à l'article 4.

#### Article 6 - Acceptation des conditions générales

Toute participation à la présente opération de parrainage entraîne de plein droit l'acceptation pleine et sans réserve des présentes conditions générales.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la

Société MED&CO RECRUTEMENT à l'adresse du siège social, dont les coordonnées figurent à l'article 1 des présentes conditions générales. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes de la personne contestant l'opération et le motif exact de sa contestation ou réclamation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. L'arbitrage de la société MED&CO RECRUTEMENT, en dernier ressort, prévaudra pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales.

#### Article 7- Modalités de modification de l'opération

La société MED&CO RECRUTEMENT se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre l'opération sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

#### Article 8 - Limites de responsabilité

La société MED&CO RECRUTEMENT ne saurait être tenue pour responsable si l'agence n'est pas en mesure de proposer une mission au filleul/à la filleule si le profil de ce dernier/cette dernière ne correspond pas à celui qu'elle recherche (qualification, compétences, savoir être etc...), ou de tous faits qui ne lui seraient imputables, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler l'opération.

#### Article 9 - Consultation des conditions générales

Les présentes conditions générales sont mises à disposition par la société MED&CO RECRUTEMENT et sont accessibles sur [www.mednco.fr/parrainage](http://www.mednco.fr/parrainage).

#### Article 10 - Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre du suivi du parrainage, les informations nominatives affichées sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen Général pour la Protection des Données du 26 avril 2016. Les destinataires des données personnelles liées aux parrainages affichés sur MED&CO RECRUTEMENT sont les parrains/marraines et les filleul(e)s.

Les données citées sont conservées dans nos outils tant que vous êtes inscrit(e)s chez MED&CO RECRUTEMENT et conformément à nos obligations légales de conservation.

Dans le cas où vous considérez que nous n'avons pas répondu à vos attentes, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Nous vous invitons toutefois à nous contacter aux coordonnées ci-dessus avant d'introduire toute réclamation.